

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82
En exercice : 82
Qui ont pris part à la délibération : 72

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 03/02/2022

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 07/2022 A

OBJET : PUBLICATION ANNUELLE DE LA LISTE DES MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRE CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2021 ET LES ATTRIBUTAIRES

L'an deux mille vingt-deux et le 9 février à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Isabelle GEA a été nommé(e) secrétaire de séance.

Étaient présents : (66)

ALBAS
ALBIÈRES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCADEL
CONILHAC CORBIÈRES
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIÈRES
FONTCOUVERTE
HOMPS
LAGRASSE
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIÈRES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC – (Sylvie RAYNAUD)
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Serge BRUNEL
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Michel CAZENEUVE
Isabelle GEA
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ – Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Béatrice BORT- (Dominique COMBE)
René ORTEGA
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIEZ- Guy

LUC SUR ORBIEU	VIVES- Virginie JULIAN- Thierry CAUMEIL –Sylvie DANRE-
MONTBRUN DES CORBIERES	Dominique JOLIS- Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy
MONTJOI	NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie
MONTSERET	FUMET- Michel MASUYER- Rémi PENAVAIRE-
MOUX	Yves KOSINSKI- Christine MANGOLD
ORNAISONS	Guy D’ALANCON
PALAIRAC	Jessica BOSCH
PARAZA	Geneviève FABRE
QUINTILLAN	Gérard PIOCH
RIBAUTE	Gilles CASTY – Claire CHAOUAT
ROQUECOURBE MINERVOIS	Daniel LANGLOIS
SAINT ANDRE DE Rgue	Emile DELPY
SAINT COUAT D’AUDE	André CONTRERAS
SAINT LAURENT DE LA Cresse	Alain COSTE
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Corinne GIACOMETTI – (Benoit MASQUELIN)
TALAIRAN	Jean-Michel FOLCH- Myriam MIQUEL
TERMES	David ELIS
THEZAN DES CORBIERES	Xavier DE VOLONTAT
TOURNISSAN	Roland QUINCEY
TOUROUZELLE	Cédric MALRIC
VIGNEVIEILLE	Hervé BARO
VILLEROUGE TERMENES	Philippe PUECH
	Marilyse RIVIERE
	Serge MARRET
	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

Étaient absents les représentants des Communes de : (10)

CASTELNAU D’AUDE (Gilles BARTHES)
 CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
 DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
 FABREZAN (Frédéric BERROCAL)
 LAIRIERE (Michel BARBAZA)
 LANET (Jean-Marie GALINIE)
 MASSAC (Jean-Louis GAILLARD)
 ROUBIA (Geneviève LOPEZ)
 SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
 SALZA (Rehda MENNAD)

Procurations : (6)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
 William COMBES, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
 Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Virginie JULIAN
 Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
 Christelle HERMAND, Mouthoumet, à Mélinda BORNIA
 Jacques PIRAUD, Jonquières, à Paul BERTHIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande Publique et notamment l'article R2196-1 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

Considérant l'obligation pour les acheteurs de donner un accès libre, direct et complet aux données essentielles de leurs marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 40 000 euros hors taxes via leur profil acheteur ;

Considérant que ces dispositions s'appliquent également aux marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 72 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

PREND ACTE de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2021 incluant ceux ayant déjà l'objet d'une publication via le profil acheteur

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 011-200035863-20220209-07_2022C-DE